



Huit créateurs d'entreprise sur dix fondent une entreprise pour la première fois

Insee Première • n° 2007 • Juillet 2024



En 2022, un million d'entreprises ont été créées en France. Les deux tiers des entreprises créées au premier semestre 2022 le sont sous le régime du micro-entrepreneur.

La moitié des créateurs occupaient un emploi au moment de la création, principalement comme salarié du secteur privé, et quatre entreprises sur dix sont créées par des femmes. Par rapport à 2018, davantage de créateurs créent une entreprise pour la première fois et investissent un secteur qu'ils ne connaissaient pas. Plus de la moitié des créateurs démarrent avec un investissement nul ou inférieur à 1 000 euros.

Une entreprise nouvelle sur dix travaille avec une plateforme numérique de mise en relation. Dans le transport-entreposage, cette pratique est prédominante (six entreprises sur dix).

Deux tiers des créateurs d'entreprise sont sensibles à l'impact environnemental de leur entreprise. La quasi-totalité de ceux dont l'activité produit des déchets les trient et la plupart font en sorte qu'ils soient réutilisés.

En 2022, un peu plus d'un million d'entreprises ont été créées en France **sources**. Les deux tiers des entreprises créées au premier semestre 2022 le sont sous le régime du micro-entrepreneur, une entreprise sur quatre est une société et une sur dix est une entreprise individuelle hors régime du micro-entrepreneur ► encadré. Les secteurs privilégiés sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques (18 %) et le commerce (15 %).

il s'agit d'une activité de complément, en plus d'un autre emploi ou d'une pension de retraite par exemple.

En 2022, quatre entreprises sur dix sont créées par des femmes

En 2022, les femmes représentent 40 % des créateurs d'entreprise. Elles sont minoritaires parmi les créateurs de société (25 %). Les secteurs de création les plus féminisés sont les activités de services

(75 % de créatrices) et la santé humaine et l'action sociale (73 %). À l'inverse, les femmes sont largement sous-représentées dans la construction (4 % de créatrices) et le transport-entreposage (11 %), où une large majorité des créations relèvent d'activités de livraison à domicile, exercées par des micro-entrepreneurs. En 2022 comme en 2018, six créateurs d'entreprise sur dix ont moins de 40 ans. Les microentrepreneurs sont sensiblement plus jeunes que les créateurs d'entreprise individuelle « classique » ou de société :

La moitié des créateurs occupaient un emploi juste avant la création

Au premier semestre 2022, 52 % des entreprises créées l'ont été par des personnes qui étaient en emploi juste avant la création, en particulier des salariés du privé (29 %), mais aussi des indépendants (12 %) ► figure 1. 25 % des créateurs d'entreprise étaient au chômage, dont 16 % depuis moins d'un an. Parmi les étudiants créateurs d'entreprise (12 % des créateurs), les deux tiers sont encore en études. Les indépendants et chefs d'entreprise sont plus nombreux parmi les créateurs de société (39 %, contre 10 % parmi les entreprises individuelles). Plus d'un tiers des créateurs (37 %) exercent une autre activité rémunérée en plus de leur nouvelle activité. Cette situation est plus fréquente chez les micro-entrepreneurs (41 %). Pour 47 % des micro-entrepreneurs « actifs »,

▶ 1. Répartition des créateurs d'entreprise de 2022 selon leur situation antérieure

				en %
Situation antérieure du créateur d'entreprise	Sociétés	Entreprises individuelles (hors micro-entrepreneurs)	Micro- entrepreneurs	Ensemble
Indépendant ou à son compte	21,0	13,4	8,6	12,3
Chef d'entreprise salarié, PDG1	18,1	1,2	0,9	5,4
Salarié de la fonction publique	2,3	12,9	5,8	5,6
Salarié du secteur privé	27,7	28,7	29,6	29,0
Chômeur depuis moins d'un an	15,4	10,5	16,7	15,7
Chômeur depuis plus d'un an	6,5	7,5	11,4	9,8
Étudiant ayant terminé ses études	1,4	9,2	3,6	3,6
Étudiant encore en études	0,6	4,7	9,2	6,5
En alternance	0,8	0,9	2,1	1,6
Sans activité professionnelle	4,0	7,9	8,6	7,3
Retraité ou préretraité	2,1	3,1	3,4	3,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

1 Président-directeur général.

Lecture : 12,3 % des personnes ayant créé une entreprise au premier semestre 2022 avaient le statut d'indépendant ou étaient à leur compte juste avant la création.

Champ: France, entreprises créées au premier semestre de l'année 2022, exerçant des activités marchandes non

Source: Insee, enquête Sine 2022.

38 % des micro-entrepreneurs ont moins de 30 ans, contre respectivement 32 % et 14 % pour les autres types d'entreprise. Les secteurs où les créateurs sont les plus jeunes sont le transport-entreposage, où 79 % des créateurs ont moins de 40 ans, l'information-communication (74 %) et l'enseignement (71 %).

En 2022, 39 % des créateurs d'entreprise possèdent un diplôme du supérieur de niveau bac+3 ou plus ▶ figure 2. Cette proportion est stable par rapport à 2018. Les créateurs les plus diplômés sont plus nombreux parmi les créateurs de société et, dans une moindre mesure, parmi les créateurs d'entreprise individuelle hors micro-entrepreneurs. Il sont également très présents dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques, de l'informationcommunication, ainsi que dans les activités financières et d'assurance. À l'inverse, les créateurs sans diplôme sont surreprésentés dans le transportentreposage: 18 % n'ont aucun diplôme, contre 6 % de l'ensemble des créateurs.

Des créateurs d'entreprise moins expérimentés qu'en 2018

Les personnes ayant créé leur entreprise en 2022 ont lancé leur projet avec une moindre expérience que celles de 2018, que ce soit dans le secteur d'activité où elles exerçaient avant ou vis-à-vis du domaine de la création. En 2022, quatre créateurs sur dix n'ont pas d'expérience dans le secteur d'activité de l'entreprise créée (contre deux sur dix en 2018), et huit sur dix créent une entreprise pour la première fois (contre sept sur dix en 2018). Cette tendance est plus marquée chez les créateurs d'entreprise individuelle que chez les créateurs de société. Dans trois cas sur dix, la création est réalisée dans un contexte de reconversion professionnelle. Ces projets de reconversion sont particulièrement fréquents dans le secteur des autres activités de services aux ménages (cinq cas sur dix) et dans celui des activités immobilières (quatre cas sur dix).

Les trois quarts des créateurs déclarent que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur leur projet de création. Lorsqu'elle en a eu un, la crise a retardé le projet dans plus de la moitié des cas, notamment dans le secteur de l'hébergement-restauration. Cependant, 5 % des créateurs n'auraient pas créé d'entreprise sans la crise sanitaire. Ils sont plus nombreux dans ce cas dans le secteur de la santé humaine et l'action sociale (9 %), notamment sur des activités directement liées au contexte de la crise sanitaire comme les laboratoires d'analyses médicales (20 %).

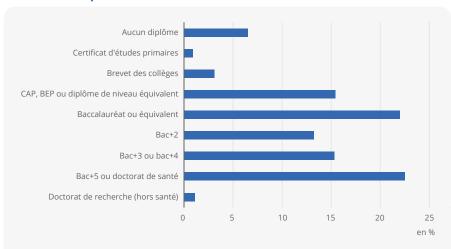
► Encadré - Le choix d'un régime de création d'entreprise

Parmi les micro-entrepreneurs immatriculés en 2022, 65 % n'auraient pas créé leur entreprise sans l'existence de ce régime, contre 57 % en 2018. Deux tiers des micro-entrepreneurs évoquent comme avantage la simplicité des démarches administratives, et trois sur dix citent la fiscalité du régime, perçue comme avantageuse, et autant la possibilité de réaliser des économies, par exemple du fait de ne pas avoir d'expert comptable. À l'inverse, les inconvénients relevés sont la couverture sociale moins avantageuse (36 %), l'investissement, la TVA et les charges non déductibles du chiffre d'affaires (33 %), les cotisations sociales calculées sur le chiffre d'affaires (24 %) et les seuils de chiffres d'affaires trop bas (22 %). Ces raisons peuvent pousser des créateurs à se tourner vers une forme d'entreprise « classique ».

Parmi les créateurs d'entreprise individuelle hors régime du micro-entrepreneur, 19 % motivent leur choix par le fait de pouvoir déduire les frais et 17 % citent la non-éligibilité de la profession au régime de micro-entrepreneur. En effet, 36 % des créateurs d'entreprise individuelle hors régime du micro-entrepreneur de 2022 exercent une profession libérale réglementée (avocat, expert-comptable, médecin, notaire, etc.).

Concernant les créateurs de société, 82 % veulent créer une entreprise non franchisée, 6 % souhaitent racheter une entreprise à un tiers, et 6 % créer une entreprise en franchise. Les sociétés coopératives ne représentent que 1 % des sociétés créées en 2022. Le créateur de société est seul à l'initiative de son projet dans six cas sur dix. Une fois sur dix, trois personnes ou plus portent le projet de création.

2. Répartition des créateurs d'entreprise de 2022 selon le diplôme obtenu le plus élevé



Lecture : 6,5 % des personnes ayant créé une entreprise au premier semestre 2022 ne possèdent aucun diplôme. **Champ :** France, entreprises créées au premier semestre de l'année 2022, exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Sine 2022.

43 % des créateurs d'entreprise évoquent le souhait de devenir indépendant comme motivation de leur projet d'entrepreneuriat. Cette part dépasse 50 % dans les secteurs de la construction et de l'information-communication. Les autres motivations sont la volonté d'augmenter ses revenus (citée par 28 % des créateurs) et celle de créer une activité qui a du sens (27 %). 13 % des créateurs déclarent que leur projet a été motivé par une opportunité de création, et cette proportion est particulièrement élevée parmi les créateurs de société (22 %). Pour 7 % des créateurs, le projet répond à un sentiment de discrimination sur le marché de l'emploi salarié.

Plus de la moitié des projets démarrent avec un investissement nul ou inférieur à 1 000 euros

37 % des créateurs d'entreprise de 2022 n'ont mobilisé aucun moyen financier pour créer leur entreprise, 20 % ont investi moins de 1 000 euros et 12 % plus de 16 000 euros ► figure 3. Les projets de sociétés ont mobilisé davantage de moyens financiers élevés : 39 % des sociétés ont été lancées avec un budget de plus de 16 000 euros. À l'inverse, 48 % des entreprises individuelles ont été créées sans aucun moyen financier. Deux tiers des créateurs n'ont perçu aucune aide financière à la création. Quand ils

bénéficient d'une aide, il s'agit le plus fréquemment de l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre). La part des créateurs ayant recours aux aides et le montant des moyens financiers investis diminuent légèrement par rapport à 2018.

Dans leur projet de création, 46 % des créateurs ont été épaulés par leur entourage personnel, 16 % par une structure d'aide à la création et 14 % par leur entourage professionnel. À l'inverse, 35 % n'ont reçu aucun appui extérieur. Les principaux obstacles rencontrés concernent les formalités administratives (30 %) et le fait de devoir réaliser ces démarches seul (32 %). Les créateurs de 2022 se sont sentis moins en difficulté dans leurs démarches que ceux de 2018 : un peu plus d'un sur quatre déclarent ne pas avoir eu de difficultés pour créer leur entreprise en 2022, contre un sur cinq en 2018.

Six entreprises sur dix du transport-entreposage travaillent avec une plateforme numérique de mise en relation

Parmi les créateurs d'entreprise de 2022, 11 % travaillent avec une ou plusieurs plateformes numériques de mise en relation. Ce pourcentage varie peu selon le type d'entreprise créée, mais diffère fortement selon le secteur d'activité: 59 % des entreprises créées dans le transport-entreposage utilisent ces plateformes Figure 4. En particulier, cette part atteint 67 % dans les services de poste et de courrier, dont la livraison de repas, 60 % pour les taxis. Dans le secteur de l'hébergement-restauration, 21 % des entreprises créées se servent de plateformes.

Pour les deux tiers des entreprises qui travaillent avec au moins une plateforme numérique de mise en relation, cette activité constitue leur source principale de chiffre d'affaires. Ce ratio est encore plus élevé dans le transport-entreprosage où c'est le cas de huit entreprises sur dix qui travaillent avec une plateforme. Dans ce secteur, un quart des créateurs ont d'ailleurs créé leur entreprise dans le but de travailler avec une plateforme numérique de mise en relation, contre 4 % pour l'ensemble des créateurs.

Deux tiers des créateurs sont sensibles à l'impact environnemental de leur activité

64 % des créateurs d'entreprise de 2022 sont sensibles à l'impact environnemental de leur entreprise. Pour la moitié d'entre eux, il s'agit même d'une préoccupation forte ou la raison de leur projet

► figure 5. 24 % jugent ne pas être

➤ 3. Répartition des créateurs d'entreprise de 2022 selon les moyens financiers investis au démarrage de l'activité

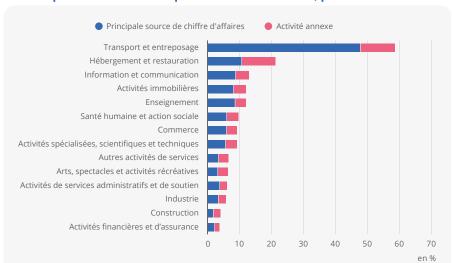
Moyens investis au démarrage de l'activité		Entreprises créées en 2018			
	Sociétés	Entreprises individuelles (hors micro-entrepreneurs)	Micro- entrepreneurs	Ensemble	Ensemble
Aucun moyen financier	7,5	46,5	48,1	37,5	36,5
Moins de 1 000 euros	7,3	19,3	25,7	20,3	17,0
De 1 000 à 2 000 euros	12,3	6,7	7,7	8,8	8,8
De 2 000 à 4 000 euros	10,1	6,3	7,4	8,0	7,8
De 4 000 à 6 000 euros	7,5	4,1	3,9	4,8	5,3
De 6 000 à 8 000 euros	4,0	2,4	2,2	2,7	3,5
De 8 000 à 16 000 euros	12,2	4,7	3,0	5,5	6,9
16 000 euros ou plus	39,1	10,0	2,0	12,4	14,2

Lecture : 20,3 % des personnes ayant créé leur entreprise au premier semestre 2022 ont démarré leur projet avec moins de 1 000 euros.

Champ: France, entreprises créées au premier semestre de l'année 2022 et au premier semestre 2018, exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquêtes Sine 2018 et 2022.

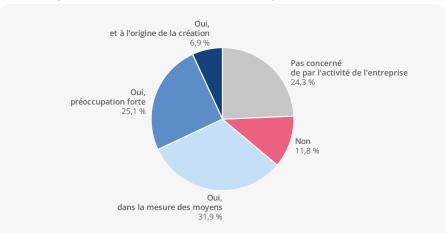
▶ 4. Part des entreprises créées au premier semestre 2022 utilisant des plateformes numériques de mise en relation, par secteur d'activité



Lecture: 58,6 % des entreprises du secteur transport et entreposage créées au premier semestre 2022 travaillent par l'intermédiaire de plateformes numériques de mise en relation; pour 47,8 %, il s'agit de la principale source de chiffre d'affaires.

Champ: France, entreprises créées au premier semestre de l'année 2022, exerçant des activités marchandes non agricoles. Source: Insee, enquête Sine 2022.

► 5. Répartition des créateurs d'entreprise de 2022 selon leur sensibilité à l'impact environnemental de leur entreprise



Lecture : 25,1 % des personnes ayant créé une entreprise au premier semestre 2022 déclarent avoir une préoccupation forte de l'impact environnemental de leur entreprise.

Champ : France, entreprises créées au premier semestre de l'année 2022, actives au moment de l'enquête,

exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source: Insee, enquête Sine 2022.

concernés de par leur activité, et 12 % sont indifférents à cette préoccupation.

La sensibilité environnementale est la plus forte dans les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'hébergement-restauration, où entre 75 % et 80 % des entrepreneurs sont sensibles à l'impact environnemental de leur entreprise. Cette sensibilité est même à l'origine de 13 % des créations dans l'industrie, contre 7 % en moyenne. À l'opposé, 22 % des créateurs dans le transport-entreposage ne sont pas sensibles à l'impact environnemental de leur entreprise.

Parmi les créateurs de 2022, 41 % ont engagé leur entreprise dans une logique de gestion économe et durable des matières premières, de l'eau et des fournitures, cette part dépasse même 50 % dans l'industrie et l'hébergement-restauration. Parmi les entreprises dont l'activité génère des déchets, 95 % les trient, dont les trois quarts par préoccupation environnementale, et 75 % font en sorte qu'ils soient réutilisés, grâce notamment au recyclage découlant du tri sélectif. Huit créateurs sur dix déclarent privilégier la proximité géographique dans leurs approvisionnements. Ils sont même plus

de neuf sur dix dans ce cas dans le secteur de l'hébergement-restauration. Parmi les créateurs qui effectuent des déplacements dans le cadre de leur activité, plus d'un tiers utilisent des modes de transport doux ou collectifs.

Claudie Becquet, Damien Richet (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur **www.insee.fr**

► Sources

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) permet d'observer et de suivre une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprise du premier semestre dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Ce champ est restreint aux entreprises qui ont vécu plus d'un mois dans le cas des sociétés et des entreprises individuelles hors régime du micro-entrepreneur. Ainsi, parmi le million d'unités créées en 2022, 512 000 entreprises entrent dans le champ de l'enquête. L'échantillon de l'enquête est composé de 70 000 entreprises créées au premier semestre 2022 et interrogées en novembre 2022. Ces dernières seront de nouveau enquêtées en 2025 et 2027. La cohorte 2022 est pour la première fois tirée dans la base de sondage des créations d'entreprise produite par le nouveau dispositif Side (Système d'information de la démographie d'entreprises). Cela conduit à un élargissement du champ des créations d'entreprise, notamment aux entreprises considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production, ainsi qu'à certaines entreprises individuelles classiques, dont celles relevant de la vente à domicile. Ce changement de champ impose d'être prudent dans les comparaisons avec les résultats des cohortes précédentes.

La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2018 est la NAF rév. 2 au niveau A21. Les intitulés des postes « Autres activités de services » et « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » ont été remplacés par « Autres activités de services aux ménages » et « Commerce », plus explicites.

La <u>base Non-salariés</u> est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Elle fournit les chiffres d'affaires déclarés par les cotisants.

► Pour en savoir plus

- Juliachs S., « Près de la moitié des microentrepreneurs ayant démarré leur activité en 2018 sont encore actifs trois ans après », Insee Première n° 1963, juillet 2023.
- Baillot A., « Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après leur création », Insee Première n° 1962, juillet 2023.
- Hofstetter É., « Le rythme des créations d'entreprises ralentit en 2022 », Insee Première n° 1936, février 2023.

▶ Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet évènement. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas de continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, du point de vue de l'activité et de la localisation.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions. En 2022, le micro-entrepreneur devait réaliser moins de 176 200 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale et moins de 72 600 euros pour une activité de services. Ces seuils ont été revalorisés de 7 % au 1er janvier 2023.

Un **micro-entrepreneur « actif »** est un micro-entrepreneur ayant démarré son activité, c'est-à-dire ayant déclaré un chiffre d'affaires non nul à l'Ursaff Caisse nationale dans les huit trimestres suivant son inscription. Au moment de l'analyse des données de première interrogation, la disponibilité des données Ursaff ne permet pas un recul suffisant pour définir avec certitude l'état « actif » des micro-entrepreneurs. Le critère approchant retenu se base sur la déclaration des créateurs au moment de l'enquête.



